

7.1

Avis et communiqués

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Avis – Approbation d'une délégation de fonctions et pouvoirs à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

L'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») a publié, dans la section 7.5 du bulletin du 30 mai 2008, la décision n° 2008-PDG-0127 prononcée le 2 mai 2008 (la « décision »), déléguant des fonctions et pouvoirs de l'Autorité à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, la décision a été soumise à l'approbation du gouvernement.

La décision a été approuvée par le gouvernement, tel qu'il appert du Décret 526-2008 prononcé le 28 mai 2008 et publié à (2008) 140 G.O. II, 2981 (2079 en ce qui concerne la version anglaise).